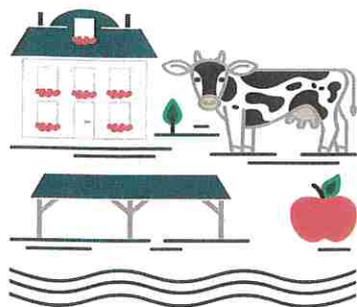


COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

2018

40 feuillets numérotés de 2018-01 à 2018-40



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 15 Février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire – M. DRUMARE – Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –
TOURAINÉ – BOSCHER – COLAS – LEGAY – Mmes CHAPRON- LEFEVRE —
DAHINDEN – LEMOINE – Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. LUST (donne pouvoir à M. LESAULNIER)
Mme GUEHL (donne pouvoir à M. TOURAINÉ)
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. LEGAY

Monsieur le Maire, Jacky LESAULNIER, ouvre la séance en informant les membres du conseil que, Mme Marie-France Besnard, secrétaire de mairie titulaire actuellement en congés longue maladie, leur a adressé ses vœux pour l'année 2018.

Il tient également à remercier M. et Mme DAUBERT pour leur don à la commune du sapin de Noël et rappelle à l'ensemble du conseil qu'il faudra dès maintenant penser aux illuminations pour les prochaines fêtes de fin d'année les prochaines semaines étant la période de leurs promotions.

Concernant les intempéries, Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a été moins touchée que d'autres environnantes et salue le travail efficace de l'employé communal qui est intervenu pour pallier aux urgences. Il précise également qu'un point a été fait sur les travaux à effectuer sur la commune avec le responsable de la voirie de la communauté de communes et qu'il faut intervenir rapidement route de Bréards où une partie de la chaussée s'est affaissée.

Monsieur le Maire mentionne que la collaboration avec la communauté de communes Lieuvain-Pays d'Auge se met progressivement en place et qu'il a fait appel à Mme Sandra JACQUELINE, directrice générale de leurs services, pour l'aider à la rédaction du contrat de territoire de notre commune. Il la remercie vivement de son efficacité comme de la disponibilité dont elle a fait preuve.

2018-1 DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé conseil à Maître BAERT, Notaire, pour la vente de l'ancienne école, sise 37 route de Thiberville et qu'il est nécessaire que soit constatée dans un premier temps la désaffectation du bien.

Il expose au conseil municipal que :

- ce bien appartenant à la commune, cadastré section AM57, a été utilisé comme école communale jusqu'en 1972 et loué à usage d'habitation jusqu'en 2013,
- depuis 2013, il est libre de toute utilisation, à l'état d'abandon et clos ce qui empêche toute personne d'y accéder,
- le bâtiment n'est plus affecté à un service ou usage public depuis 1972 (loué en maison d'habitation de 1972 à 2013, non utilisé depuis).
- ces faits ont été constatés par Maître Aublé, huissier à Monfort-sur-Risle, dont les frais et honoraires sont de de 249.20 € TTC.

Compte tenu de ces éléments et ayant déjà confirmé qu'il était préférable de vendre ce bien pour lui redonner une nouvelle vie, **le conseil, après en avoir délibéré, confirme à l'unanimité qu'il constate sa désaffectation et donne son accord au paiement des frais et honoraires de Maître Aublé pour le montant ci-dessus indiqué.**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faudra lors de la prochaine réunion une seconde délibération pour procéder au déclassement du bien afin qu'il sorte du domaine public et soit intégré au domaine privé de la commune pour procéder à sa vente.

2018-2 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC REGLEMENTAIRE PREALABLE A LA VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire présente au conseil les différents devis reçus des prestataires pour l'établissement du diagnostic technique pour la vente de l'ancienne école.

Après leur étude, le conseil donne son accord à l'unanimité à sa réalisation par la société Diagamter pour un montant de 510 € TTC.

2018-3 ACHAT DE PARCELLE PAR LA COMMUNE A MONSIEUR CAENS JEAN-PAUL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement par la commune d'un carrefour lieudit « Cavicourt » et que pour ce faire, il a obtenu l'accord de Monsieur et Madame Jean-Paul CAENS, propriétaire riverain, en vue de l'acquisition par la commune d'une parcelle de terrain nécessaire au prix symbolique de 1€. Les frais de bornage, de clôture, d'acte de vente et d'aménagement seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- l'acquisition de la parcelle au prix demandé,
- de prendre en charge les frais ci-dessus pré-cités,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints de signer tout document relatif à cette vente,
- de diligenter la division auprès du géomètre,
- de charger Maître Jean-Luc BAERT, notaire à Cormeilles (27260) de son acquisition et vente.

Monsieur le Maire comme le conseil remercie vivement Monsieur et Madame Jean-Paul CAENS de cette cession dans l'intérêt communal.

2018-4 ANNULATION DE LA DELIBERATION 2017-49 DEMANDE DE MODIFICATION DU TRACE DU CHEMIN DES MOUSSEAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 2017-49 relative à la modification du tracé des chemins des mousseaux.

Compte tenu du fait que l'opération envisagée nécessitant la modification du tracé de ce chemin est annulée, elle n'est plus nécessaire. En conséquence, il convient d'annuler la délibération précédemment prise à cet effet.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à son annulation.

2018-5 DEVIS STGS MODIFICATION BRANCHEMENT EAU POTABLE POTEAU INCENDIE ROUTE DE CAVICOURT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un poteau incendie est fortement endommagé Route de Cavicourt et qu'il convient de le remplacer.

Le devis établi par STGS s'élève à 2 965.20 € TTC.

Le conseil accepte à l'unanimité que les travaux soient réalisés pour ce montant.

2018-6 DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE - DEVIS SEGILOG

Monsieur le Maire informe le conseil que la préfecture demande que les communes leur adressant jusqu'à maintenant leurs actes en version papier s'engagent dans une démarche de dématérialisation. Une convention entre la préfecture et la commune est à rédiger. Il est également nécessaire de choisir un prestataire fournissant le logiciel nécessaire à cette dématérialisation.

Compte tenu du fait que le prestataire SEGILOG est en charge de la fourniture des logiciels de dématérialisation de la comptabilité et paie de la commune, un devis leur a été demandé. Leur proposition est la suivante :

- Contrat de 3 ans pour un tarif annuel de 169.96 € HT soit un total de 509.88 € HT,
- Certificats électroniques pour 3 ans pour un montant de 450.00 € HT,
- Mise en service du contrat pour 680.00 € HT.

Le conseil à l'unanimité accepte à l'unanimité la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et la proposition financière de SEGILOG ci-dessus détaillée pour sa mise en place et son utilisation.

2018-7 AVENANT AU CONTRAT LHB ARCHITECTURE ET HONORAIRES MOTEEC

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 2017-5 qui désignait LHB architecture pour être chargé de la rédaction de l'avant-projet de la réhabilitation de l'ancienne école. Ce projet étant abandonné et le conseil ayant décidé de maintenir le projet de la création d'un préau dans la cour de la mairie, d'intégrer la création d'un garage pour le service technique de la commune, LHB transmet au conseil une annexe financière au contrat précédemment souscrit.

Cette proposition est de 2 040 € TTC pour LHB Architecture et de 840 € TTC pour l'économiste MOTEEC pour esquisse et avant-projet sommaire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à cette proposition d'un montant total de 2 880 € TTC.

2018-8 CONVENTION TRAVAUX ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE SIEGE ET CONVENTION ORANGE

Les travaux d'enfouissement des réseaux programmés pour 2018 par le siège sont situés place de la Chaule et route de Lieurey.

La participation de la commune s'élève à **6 146.67 €** pour un montant de travaux estimé de 110 000 € place de la Chaule et de **12 333.33 €** pour un montant de travaux estimé à 178 000 € route de Lieurey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à :

- **signer les conventions de type B avec Orange régissant la propriété et la gestion des travaux de télécommunications,**
- **signer les conventions de participation avec le SIEGE relatives à ces travaux pour les montants estimés,**
- **inscrire les sommes de participation de la commune au budget 2018 au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).**

2018-9 INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR PUBLIC

Monsieur le Maire notifie au conseil le montant des indemnités de conseil du receveur public de la commune d'un montant de 334.10 € net pour l'année 2017.

Le conseil donne à l'unanimité son accord au paiement de ces indemnités.

2018-10 CONTRIBUTION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'EURE (SDIS)

Monsieur le Maire informe le conseil que le montant de la contribution 2018 de la commune au SDIS s'élève à 13 041 €.

Le conseil à l'unanimité donne son accord au paiement de cette contribution pour le montant de 13 041 €.

2018-11 SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil les différentes demandes de subventions.

Le vote du conseil pour les subventions suivantes a été unanime :

- | | |
|---|---------|
| • Comité des fêtes | 4 500 € |
| • Les sages du Frédet | 500 € |
| • Les Riverains de la Calonne | 100 € |
| • Union des anciens combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles | 750 € |
| • Amis des Monuments et Sites de l'Eure | 50 € |
| • Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Calvados | 40 € |
| • MFREO de Routot | 60 € |
| • CFAIE centre de formation d'apprentis interconsulaire de l'Eure | 120 € |

Le vote du conseil pour les subventions suivantes a été majoritaire :

- Club de Badminton du Plateau de Moyaux 60 €
- Spid'Eure Club 20 €

En effet, des enfants de la commune sont inscrits dans ces clubs.

Ces dépenses seront prélevées sur le budget primitif 2018 section de Fonctionnement article 6574.

Monsieur le Maire précise que certaines demandes de subvention auxquelles le conseil a l'habitude de répondre favorablement n'ont pas encore été réceptionnées et qu'elles seront, le cas échéant, soumises à leur approbation lors d'une réunion ultérieure.

2018-12 MISE A DISPOSITION DE L'AGENT TECHNIQUE COMMUNAL A L'ECOLE PUBLIQUE DE CORMEILLES

Monsieur le Maire fait part au conseil que l'école publique de Cormeilles a besoin de travaux d'entretien ou de remise en état. Compte tenu que cette école accueille des enfants de la commune, il souhaite que l'agent technique communal en cas de besoin puisse y effectuer ponctuellement quelques travaux. Il précise également au conseil que l'agent concerné a donné son accord écrit et que ce détachement ponctuel fera l'objet d'une rédaction de convention entre la commune de Cormeilles et la nôtre.

Le conseil, conscient de la nécessité de cette requête, donne à l'unanimité son accord pour que l'agent technique communal puisse intervenir ponctuellement à l'école publique de Cormeilles, accepte la rédaction d'une convention pour une durée de 1 an mais précise que seul, Monsieur le Maire sera habilité à demander à l'agent technique communal d'intervenir.

ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE PAR LES PERSONNES HANDICAPEES

Les établissements publics doivent être accessibles aux personnes handicapées. Un diagnostic ayant été effectué, le conseil a prévu des aménagements pour l'accès à la mairie.

Les démarches entreprises doivent être consignées dans un registre.

Monsieur le Maire demande à Madame Joëlle Lefevre d'en étudier les modalités afin de pouvoir les présenter au conseil lors d'une prochaine réunion et la remercie de bien vouloir s'en charger. Il la remercie également de sa collaboration efficace auprès des personnes de la commune en difficulté administrative.

PRESENCE DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil que des habitants ont signalé des nids de frelons asiatiques. Le problème concernant les méthodes d'éradication de ces nuisibles sera étudié prochainement ainsi que les modalités de prise en charge des frais d'intervention.

NUISANCES DANS LE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a eu connaissance de différentes manifestations d'incivisme dans le lotissement telles que :

- Déjections canines sur les trottoirs,
- Bruit,
- Stationnement anarchique,
- Voitures immobilisées en cours de réparation,
Etc....

Le conseil déplore ces faits et demande à Monsieur le Maire de requérir à l'avenir pour tout contrevenant l'intervention de la gendarmerie. Monsieur le Maire précise que cette décision sera spécifiée aux habitants du lotissement par courrier individuel.

DEMANDE D'AUTORISATION DE FAIRE UN BARBECUE EN CAS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Une personne louant la salle des fêtes aux beaux jours demande l'autorisation de faire un barbecue.

Le conseil rappelle que le règlement de la location de la salle des fêtes stipule que les barbecues sont interdits aux abords de la salle et, en conséquence, refuse de répondre favorablement à cette demande.

DEMANDE D'EXONERATION DE TAXE D'HABITATION POUR HABITATION INSALUBRE

Monsieur le Maire présente au conseil la requête d'un habitant demandant l'exonération de la taxe d'habitation car son habitation est insalubre.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil précise que cette demande est récurrente et qu'il ne saurait être question de répondre favorablement à des demandes d'exonération de cette taxe pour des habitations laissées plusieurs années à l'abandon.

En conséquence, cette demande d'accord de la commune est rejetée par le conseil à l'unanimité et ce refus sera notifiée au demandeur.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire remercie la marbrerie PERDRIX d'avoir procédé gracieusement au déplacement d'une sépulture.

Monsieur le Maire informe le conseil du changement de gérance des ambulances Guehl et fils.

Madame Plumet informe le conseil de ses difficultés à représenter la commune en tant que déléguée au SIEGE compte tenu de son emploi du temps et qu'il faudra prévoir de la remplacer. Elle signale également qu'il y a de l'herbe dans les gouttières des habitations du lotissement. Siloge, propriétaire bailleur de ces habitations, en sera prévenu.

Monsieur Losier signale qu'une haie Route de Cavicourt tombe sur la route. L'employé communal interviendra pour la couper. Il mentionne également que le chemin des broches a besoin d'être rénové.

Monsieur Colas tient à remercier l'employé communal d'être intervenu pour déneiger malgré un manque d'équipement prévu à cet effet. Monsieur le Maire mentionne qu'il sera prévu de remplacer le matériel dont il dispose par du matériel plus élaboré lui facilitant ce genre d'opérations.

Madame Dahinden signale qu'elle déplore qu'il n'y ait pas de concert dans notre église pendant les musicales de Cormeilles. Monsieur le Maire en a fait la demande auprès du président de l'association organisatrice.

Monsieur le Maire remercie vivement les habitants ayant envoyé leurs vœux à l'équipe municipale.

Le recensement effectué par l'INSEE entrant en vigueur en Janvier 2018 établit le nombre d'habitants de la commune à 624 au 1^{er} Janvier 2015.

Au 1^{er} Janvier 2018, les offices de tourisme de Saint-Georges-du-Vièvre, Cormeilles et Thiberville ont fusionné pour devenir « Office de Tourisme Lieuvin Pays d'Auge ». Celui de Cormeilles et le bureau de Saint-Georges-du-Vièvre vous accueillent :

- Du 1^{er} Janvier au 28 Février et du 1^{er} Novembre au 31 Décembre (hors vacances scolaires) : du mardi au vendredi de 13h30 à 17h, le samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Du 1^{er} Mars au 30 Juin et du 1^{er} Septembre au 30 Octobre (et vacances scolaires) : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- Du 1^{er} Juillet au 31 Août : du lundi au samedi de 9h30 à 18h, dimanche et jours fériés de 10h à 13h.

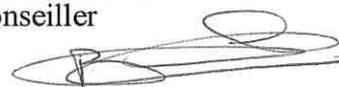
Fin de la séance 23h00.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 15 février 2018

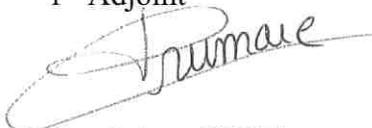
Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller



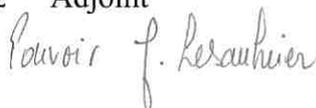
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



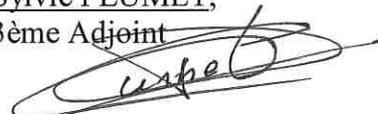
Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère

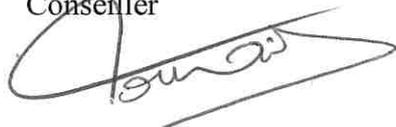


Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller

Gwénaél TOURAINÉ,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller



Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

2018-06

POUVOIR

Je soussigné (e).....*Catherine Quel*.....
.....

Donne pouvoir à

.....*Lorenal Fournier*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....*15 Février 2018*.....

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à.....*St Pierre de Cormeilles*..... le.....*9/02/2018*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir

Quel

POUVOIR

Je soussigné (e)..... LUST Dominique

Donne pouvoir à

M. Lesaulnier. Jacky

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le..... 15 février 2018

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

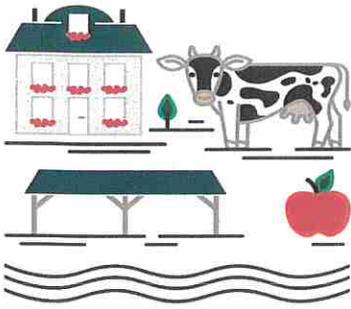
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à..... St Pierre de Cormeilles le..... 15 février 2018

(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir -





Saint - Pierre - de - Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 22 Mars à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 15 Mars 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mme CHAPRON (donne pouvoir à Mme Dahinden)

Secrétaire de séance :

Mme Guehl

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant Mme Hélène Pautre, habitante de Saint-Pierre-de-Cormeilles, qui a sollicité une rencontre avec le conseil municipal pour présenter son entreprise de décoration intérieure. En effet, cette dernière crée une micro-entreprise de conseil en décoration et home staging. Monsieur le Maire et le conseil saluent sa démarche et lui souhaitent de réussir dans son projet.

Monsieur le Maire présente également au conseil les membres de la société Towercast qui souhaitent implanter un pylone sur un terrain privé pour une meilleure réception de la radio (FM et numérique) et de la télévision numérique (TNT) sur l'agglomération de Cormeilles. Le conseil municipal ne voit pas l'intérêt d'implanter un nouveau pylone risquant de défigurer le paysage d'autant plus qu'il ne semble pas y avoir de problèmes de réception de ce type sur la commune. La société Towercast devra acheter le terrain au propriétaire et faire une demande de permis de construire. Vu l'importance de l'impact de cette implantation sur la commune, Monsieur le Maire précise que, le cas échéant, il soumettra pour avis cette demande à l'ensemble du conseil.

2018-13 DECLASSEMENT ET VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que la désaffectation de l'immeuble appartenant à la commune, sis 37 route de Thiberville, qui était auparavant l'école de la commune cadastré section AM57, a été constatée par la délibération 2018-1 prise par le conseil lors de sa réunion du 15 février courant.

Suite à ce constat et pour pouvoir vendre ce bien, le conseil doit procéder à son déclassement pour le faire passer du domaine public au domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité :

- constater le déclassement du bien ci-dessus mentionné,
- réitérer sa volonté de vendre le bien à l'acheteur sélectionné par délibération 2017-61 du 30 novembre 2017 pour un prix de 112 500 € net vendeur, soit 120 000 € frais d'agence inclus, charge à celui-ci de régler les frais d'acte et de charger Maître Jean-Luc Baert, notaire à Cormeilles de rédiger l'acte de vente,
- autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires pour la réitération de cette opération.

2018-14 ACHAT DE TERRAIN MONSIEUR MEURDESOIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition par la commune d'une partie de l'herbage jouxtant la mairie et l'ancienne école appartenant à Monsieur Joël Meurdesoif sur une base de 10 000 € l'hectare. La superficie approximative serait de 1.5 hectare. Pour ce faire, Monsieur le Maire a obtenu l'accord de ce dernier sur ces conditions, à charge par la commune de supporter les frais de bornage, de clôture, d'acte de vente et d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que la commune se porte acquéreur de ladite parcelle aux conditions financières pré-citées et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints de signer tout compromis de vente, acte de vente dont la rédaction est confiée à Maître Baert, notaire à Cormeilles.

2018-15 CHOIX DE GEOMETRE POUR BORNAGE DE TERRAINS

Consécutivement à l'achat de terrains par la commune pour :

- l'élargissement du carrefour lieu-dit Cavicourt (délibération 2018-3 en date du 15 Février 2018),
- garder un passage sur le terrain de l'ancienne école mentionné dans le cadre de la délibération 2017-61,
- l'achat auprès de Monsieur Meurdesoif,

Monsieur le Maire notifie au conseil qu'il a fait établir des devis auprès des géomètres habilités pour effectuer les différents bornages et les présente au conseil.

Après étude comparative des devis, le conseil à l'unanimité de retenir les propositions de prix du cabinet Mercator 2 de :

- **942 € TTC pour le bornage de l'élargissement du carrefour,**
- **1 386 € TTC pour le bornage du passage de l'ancienne école et terrain de Monsieur Meurdesoif**

2018-16 SUBVENTIONS 2018

Monsieur le Maire présente au conseil les dernières demandes de subvention reçues pour l'année 2018.

Après concertation, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Union des maires et des élus de l'Eure	113 €
Maison Familiale et Rurale de Blangy-le-Château	120 €
Refuge de l'Espérance d'Appeville Annebault	600 €
Secours catholiques de Cormeilles	100 €
ISCL « Encore Meilleur »	200 €
Centre d'Incendie et de Secours de Cormeilles	250 €

2018-17 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE DE CORMEILLES

Monsieur le Maire présente les frais de l'école publique de Cormeilles et mentionne que les frais de participation de Saint-Pierre-de-Cormeilles pour les 39 élèves qui y sont scolarisés pour l'année 2018 s'élèvent à 52 171.66 €.

Après étude des comptes présentés, le conseil municipal accepte à l'unanimité le règlement de cette participation pour le montant annoncé.

2018-18 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES SCOLAIRES ECOLE SAINTE MARIE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier de l'école Sainte-Marie qui sollicite pour les 8 élèves de la commune qui y sont scolarisés une participation financière.

A l'unanimité, le conseil décide qu'une participation financière de 5 600 € sera allouée à l'école Sainte-Marie.

2018-19 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la Restauration du Groupement Scolaire de Cormeilles)

Monsieur le Maire informe le conseil que la participation de la commune au SIRGSC pour l'année 2018 s'élève à 9 473 € TTC.

A l'unanimité, le conseil donne son accord à ce règlement.

2018-20 CONTRIBUTION MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC PAR LE SIEGE

Monsieur le Maire notifie au conseil que la participation de la commune pour la maintenance de l'éclairage public par le SIEGE pour l'année 2018 s'élève à un montant de 2 240.00 € TTC et que les dépenses hors forfait de l'année 2017 s'élèvent à 87.39 € TTC (mise en sécurité du mât place du champ de foire).

En conséquence, la commune est redevable au SIEGE de la somme totale de 2 327.39 € TTC. Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement de cette somme relative à la maintenance 2018 et aux dépenses hors forfait 2017.

2018-21 REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE ENDOMMAGE PLACE SAINT MATTHIEU PAR LE SIEGE

Monsieur le Maire signale au conseil qu'un candélabre est endommagé place Saint Matthieu et que, pour son remplacement par le SIEGE, la participation de la commune est de 60% de son montant HT (990 € TTC) soit environ 495 € HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que le candélabre soit remplacé pour le montant estimé.

2018-22 APPROBATION DE L'OFFRE DE PRIX DE LABEO EURE POUR LA REALISATION DE BILANS 24H STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Lust, responsable de la station d'épuration de la commune.

Monsieur Lust rappelle au conseil que, lors des derniers prélèvements réalisés à la station d'épuration, un problème de dysfonctionnement a faussé les résultats. En conséquence, en accord avec la police de l'eau, de nouveaux prélèvements doivent être effectués.

LABEO EURE, contacté pour les réaliser, a fait une proposition de prix pour la réalisation de 2 bilans d'un montant de 2 953.61 € TTC.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition de prix.

2018-23 PERSONNALISATION DU VEHICULE DE LA COMMUNE

Le conseil avait mentionné son désir que le véhicule communal soit personnalisé avec le logo de la commune.

La société LARCHER PUBLICITE propose cette personnalisation de manière autocollante pour un montant de 90 € HT ou magnétique pour un montant de 140 € HT.

Le conseil à la majorité décide de choisir la personnalisation magnétique pour un montant de 140 € HT.

CHOIX DES ORIENTATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS 2018

Monsieur le Maire récapitule les différents projets de travaux de la commune.

Compte tenu que la réalisation de tous pour des raisons d'ordre budgétaire ne peut s'effectuer en même temps, le conseil confirme que l'urgence est à la rénovation de la toiture de la mairie.

Pour les autres travaux prévus, il convient d'étudier au préalable leur financement tout comme les subventions dont ils peuvent faire l'objet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Après prise de renseignements auprès de Siloge, l'entretien des gouttières des locataires est à leur charge.

Monsieur le Maire souligne que le rappel fait aux habitants du lotissement pour les nuisances constatées a été apprécié et remercié.

Monsieur le Maire mentionne au conseil que plusieurs travaux de voirie ont été réalisés par la communauté de communes, à savoir des travaux d'écoulement voie romaine, sur le secteur de la Chaule, et pour résoudre un affaissement route de Bréards.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande de domiciliation à la mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles a été adressée à la préfecture par l'association l'Arbre en Pays d'Auge.

A toutes fins utiles, pour faire appel à Mme Hélène Pautre, décoratrice d'intérieure voici ses coordonnées : 06 60 70 19 51 – contact@helenepautre.fr – site web : www.helenepautre.fr

Fin de la séance : 23h15

Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 22 Mars 2018

Jacky LESAULNIER,
Maire



Dominique BOSCHER,
Conseiller



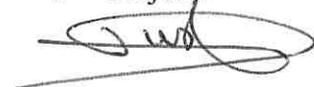
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère

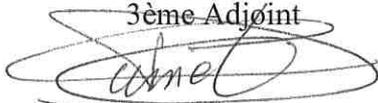


Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



Muriel CHAPRON,
Conseillère

Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller

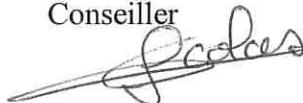
Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère



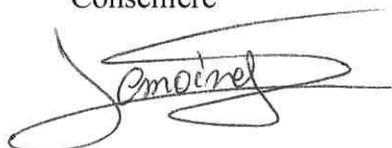
Christophe COLAS,
Conseiller



Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère



POUVOIR

Je soussigné (e)..... *Muriel Chaprou*.....
.....

Donne pouvoir à

..... *Michèle Dakinden*.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le..... *22 Mars 2018*.....

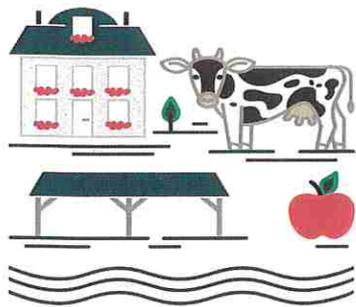
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à..... *St Pierre de Cormeilles*..... le..... *16/03/2018*.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

" Bon pour pouvoir "





Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 5 avril 2018 à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 29 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - LEGAY - PREVOT- Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS (donne pouvoir à M. DRUMARE) - Mmes LEMOINE et GUEHL

Secrétaire de séance :

Mme LEFEVRE

2018-24 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier, laisse la parole à Mme Minot, perceptrice afin d'exposer les comptes de gestion et les comptes administratifs 2017 du budget assainissement. Les comptes administratifs du budget assainissement sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017	Reprise/exercice antérieur (2016)	Départ budget 2018
Fonctionnement	8 240.78	532.06	- 7 708.72	20 412.23	12 703.51
Investissement	179.06	3 956.78	3 777.72	22 581.93	26 359.65
TOTAL	8 419.84	4 488.84	- 3 931.00	42 994.16	39 063.16

Le conseil municipal à l'unanimité **approuve** les comptes de comptes de gestion et administratifs 2017 du budget assainissement.

2018-25 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget assainissement et constatant un déficit de fonctionnement de 7 708.72 €, le conseil municipal décide à l'unanimité des affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	- 7 708.72 €
Résultats antérieurs reportés	20 412.23 €
Total du résultat à affecter	12 703.21 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	26 359.65 €
Affectation	12 703.21 €
Report en exploitation	12 703.21 €

2018-26 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal a procédé ensuite au vote du budget primitif 2018 pour le budget assainissement et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :

Section de fonctionnement	34 478.57 €
Section d'investissement	27 541.17 €

2018-27 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2017 DU BUDGET COMMUNE

Mme Minot, perceptrice, expose les comptes de gestion et administratifs du budget commune qui sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET COMMUNE

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats 2017	Reprise/exercice antérieur (2016)	Départ budget 2018
Fonctionnement	319 706.17	331 803.68	12 097.51	302 364.11	314 461.62
Investissement	98 004.35	9 683.48	- 88 320.87	83 531.76	-4 789.11
TOTAL	417 710.52	341 487.16	- 73 223.36	385 895.87	309 672.51

Ces comptes sont **approuvés à l'unanimité** par le conseil municipal.

2018-28 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal constatant un excédent de fonctionnement de 12 097.51 € décide à l'unanimité de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	12 097.51 €
Résultats antérieurs reportés	302 364.11 €
Total du résultat à affecter	314 461.62 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 4 789.11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-29 919.23 €
Affectation	314 461.62 €
Report en fonctionnement	279 753.28 €

2018-29 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a procédé ensuite au vote du budget primitif 2017 pour le budget commune et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :

Section de fonctionnement	588 154.28 €
Section d'investissement	499 619.34 €

2018-30 VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Le conseil municipal, devant se prononcer sur les taux des taxes locales 2018 et tenant compte du fait que les dotations de l'état sont en baisse, **décide à la majorité** qu'une hausse de 1% sera appliquée sur les taux 2017. En conséquence, les taux des différentes taxes concernées seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 10.25 (+1% taux 2017 : 10.15)
- Taxe foncière (bâti) : 8.19 (+1% taux 2017 : 8.11)
- Taxe foncière (non bâti) : 14.53 (+1% taux 2017 : 14.39)
- CFE : 13.16 (+1% taux 2017 : 13.03)

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe le conseil que la maternité de l'hôpital de Bernay risque d'être supprimée et que l'hôpital sollicite le soutien de la commune pour que ce service soit conservé. Le conseil municipal estime en effet que ce service dans cet hôpital doit être conservé et donne son accord pour que le maire informe sa direction de son soutien et de celui du conseil.

Le repas des anciens aura lieu le 7 Octobre 2018.

Fin de la séance 21h00.

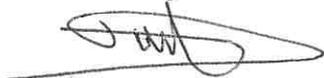
Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 5 avril 2018

Jacky LESAULNIER,
Maire



Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint

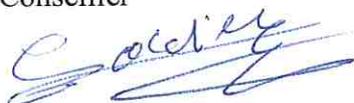
Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



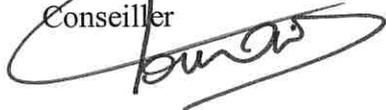
Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Jacky LOSIER,
Conseiller



Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



Christophe COLAS,
Conseiller

pouvoir JF Drumare

Isabelle LEMOINE,
Conseillère

Dominique BOSCHER,
Conseiller



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



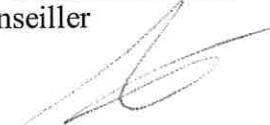
Muriel CHAPRON,
Conseillère



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe PREVOT,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère

Philippe LEGAY,
Conseiller



POUVOIR

Je soussigné (e).....COLAS CHRISTOPHE.....

Donne pouvoir à

MR DRUMARE JEAN FRANÇOIS.....

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le.....5/04/2018.....

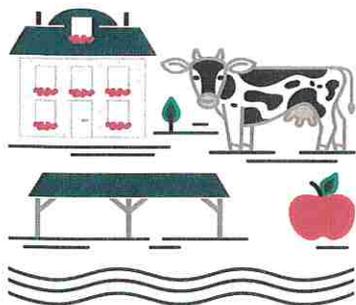
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à...ST PIERRE DE CORMEILLES.....le...05.04.2018.....
(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

BON POUR POUVOIR





Saint - Pierre - de - Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 7 Juin à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - COLAS- Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE –, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

MM PREVOT - LEGAY
Mme GUEHL

Secrétaire de séance :

Mme LEMOINE

2018- 31 ETUDE DE DEVIS POUR LA REFECTION DE 5 CONCESSIONS DE SOLDATS DE LA GUERRE 1914-1918

Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire, informe le conseil que la commémoration des 100 ans de l'armistice de la guerre 1914-1918 a lieu cette année. Il laisse la parole à Monsieur Jean-François Drumare, responsable du cimetière. Celui-ci mentionne qu'à l'occasion de la dernière réunion de la commission cimetière, la commission a proposé que soit soumise à l'approbation du conseil la réfection de 5 concessions de soldats de la guerre 1914-1918.

Plusieurs entreprises ont été contactées. Seule, la marbrerie Perdrix a transmis un devis. **Ce dernier s'élève à un prix de 8 400 € TTC. Le conseil municipal, après étude du devis, approuve à l'unanimité le montant du devis de la marbrerie Perdrix et les travaux envisagés par respect pour ces défunts qui ont donné leur vie pour la liberté de la France.**

UTILISATION DES PRODUITS PHYTO-SANITAIRES POUR LE DESHERBAGE DU CIMETIERE

Monsieur le maire informe les membres du conseil que, suite à des remarques d'habitants relatives à l'utilisation des produits sanitaires pour le désherbage du cimetière, il a été convenu **qu'une matinée citoyenne serait proposée aux habitants de la commune le 22 septembre à partir de 9h** pour procéder à une action de désherbage manuel.

2018- 32 ETUDE DE DEVIS POUR LES DECORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOËL

Lors d'un précédent conseil, il a été établi que cette période de l'année était une période de soldes pour ce type de produits.

Un devis a été demandé à la société Balder Ets Loir pour des décorations lumineuses. Ce devis s'élève à **2 743.20 € TTC**. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix des produits effectué et le montant du devis correspondant.**

2018- 33 ACHAT D'UNE TABLE DE PLEIN AIR POUR LE FREDET

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acheter une nouvelle table pour le Frédet. 2 options sont proposées au conseil : une table en bois ou une table en béton, les prix étant différents selon l'option retenue.

Après étude des prix proposés par les différents fournisseurs, **le conseil municipal décide à la majorité qu'une commande sera passée auprès de La cour du bois Pascobois pour l'achat d'une table en bois pour un prix de 397 € TTC.**

2018-34 PROPOSITION DU SIEGE 27 REMPLACEMENT CANDELABRE RUE FITZ OSBERN

Monsieur le maire informe le conseil qu'un candélabre est endommagé rue Fitz Osbern. Son remplacement s'élève à 990€ TTC et la participation de la commune est estimée à 60% soit environ **495 € HT**.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le remplacement de ce candélabre et l'acquittement de la participation de la commune pour le montant estimé.

2018-35 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU SIEGE 27

Monsieur le maire informe le conseil sur les modalités du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites sur l'année N-1 permettant d'escompter en année N une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait la perception de cette recette.

Monsieur le maire propose donc au conseil :

- de décider d'instaurer la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité,
- d'en fixer le modèle de calcul, conformément au décret 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire et sera réévalué selon l'actualisation réglementaire des montants en vigueur sur l'année considérée,
- d'autoriser le SIEGE à percevoir directement cette recette auprès du gestionnaire concerné et la reverser annuellement à la commune à l'occasion du reversement de la redevance classique.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés les chantiers éligibles à la dite redevance.

Ces recettes correspondantes au montant de la redevance seront inscrites au compte 70323.

**2018-36 PREVOYANCE ET MAINTIEN DES SALAIRES DES AGENTS PAR
CONVENTION AVEC LE CDG 27 ET COMPLEMENTAIRE SANTE**

Monsieur le maire expose le compte-rendu de Madame Joelle Lefevre, conseillère, qu'il a missionnée pour étudier l'offre du Centre De Gestion de l'Eure (CDG27) en matière de prévoyance et de maintien de salaire des agents en cas de maladie. Il est rappelé qu'en date du 23 novembre 2017, le conseil a pris la délibération 2017-58 donnant mandat au CDG de procéder à un appel d'offres concernant la mise en concurrence pour une nouvelle convention de participation pour la prévoyance (maintien de salaires) au premier janvier 2019.

Le CDG27 choisira un candidat courant juin 2018 et des réunions seront organisées en septembre/octobre pour présenter l'offre retenue. Il appartiendra alors aux communes d'adhérer à la convention proposée et de choisir les modalités de prise en charge des salariés.

Pour tous les agents décidant de souscrire au contrat de prévoyance, il appartient à la commune de définir sa participation au contrat de prévoyance choisi par l'agent.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte que la commune participe à cette complémentaire prévoyance pour un montant minimum mensuel de 5€ pour tout agent y souscrivant.

Le CDG27 propose également que la commune participe éventuellement à l'adhésion des agents pour leur complémentaire santé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité qu'une participation de la commune à la souscription d'un agent d'une complémentaire santé par le biais d'une mutuelle labellisée sera d'un montant minimum mensuel de 5 €.

**ETUDE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SOCIETE
TOWERCAST POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION RELAIS DE RECEPTION
TNT ET FM**

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de permis de construire de la société Towercast pour l'implantation d'une station relais de réception de la TNT et de la FM (implantation d'un pylone, d'un local technique, d'antennes, d'une clôture, et d'un portillon). Compte tenu de l'importance d'une telle demande pour la commune, il souhaite que les membres du conseil lui donnent leur avis sur cette implantation par vote secret.

Après dépouillement du vote, les avis rendus sont les suivants :

11 avis défavorables
1 favorable.

En conséquence, Monsieur le maire confirme qu'il rendra un avis défavorable sur ce dossier.



2018-37 AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX EXCEPTIONNELS DES AGENTS

Monsieur le maire informe le conseil qu'aucune délibération n'existe concernant les jours de congés alloués aux agents pour évènements familiaux exceptionnels et qu'il conviendrait de la prendre.

Monsieur le Maire mentionne chaque évènement familial pouvant donner lieu à une absence et à un congé rémunéré, le nombre des jours attribués par le code du travail, le statut général de la fonction d'état (instruction 23.03.50), les indications du CDG27. Ces précisions ne sont qu'indicatives et il appartient au conseil de déterminer le nombre de congés alloués pour chaque type d'évènement.

Après en avoir délibéré, le conseil choisit à la majorité d'attribuer des jours rémunérés de congés uniquement pour les évènements suivants :

Mariage de l'agent	5 jours
Conclusion PACS	5 jours
Mariage de l'enfant de l'agent	1 jour
Décès du conjoint ou partenaire PACS	3 jours
Décès d'un enfant	5 jours
Décès père mère de l'agent	3 jours
Décès des beaux-parents de l'agent	3 jours
Décès frère / sœur de l'agent	1 jour
Décès beau-frère, belle-sœur, oncle, tante	1 jour
Décès grands-parents	1 jour
Grossesse	Selon le cas
Naissance/adoption enfant (congés père)	3 jours
Maladie grave conjoint/enfant	5 jours
Rentrée scolaire	Facilités en fonction des nécessités du service

Cette délibération sera soumise à l'approbation du comité technique du CDG27. Le cas non-échéant, elle sera revue par le conseil à une date ultérieure.

Pour les congés enfant malade ou impossibilité d'accueil habituel de l'enfant, Monsieur le maire notifie qu'ils sont de 12 jours usuels dans la fonction publique mais que le nombre de jours attribués peut aussi prendre en compte les disponibilités du conjoint. Le conseil ne souhaite pas délibérer d'ors et déjà sur ce sujet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil qu'en accord avec les responsables de l'association des anciens combattants de la commune et en raison de multiples manifestations organisées tout au long de l'année pour les célébrer, la manifestation habituellement **organisée le 14 juillet sera déplacée en Septembre au moment de la fête communale.**

Monsieur le maire informe le conseil que trois **décès** ont eu lieu récemment, celui de Monsieur Dulong, celui de Monsieur Gallet et celui de Monsieur Thomas.

Monsieur le maire fait part au conseil de divers **courriers de remerciements** : celui de Mme Plautre relatif à sa création d'entreprise de décoration, celui de l'école Sainte-Marie pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et celui de l'Amicale des Maires du Canton de Cormeilles pour la subvention attribuée en 2017.

L'Amicale des Maires du Canton de Cormeilles sollicite aussi l'attribution d'une nouvelle subvention en 2018. Monsieur le maire confirme qu'il est d'accord pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2018 par la commune sous condition que toutes les communes du Canton s'acquittent elles-aussi du montant de la subvention qui leur est propre, et que l'activité de l'Amicale la justifie. Il en informera Monsieur Jean-Pierre Capon, trésorier de l'Amicale.

Monsieur le maire informe le conseil que la **manifestation pédestre « 30^{ème} tour de la France en courant » passera le 27 Juillet aux alentours de 12h sur la commune.**

Madame Sophie ATRIVE, mandatée par l'INSEE, procédera à **une enquête sur les ressources et les conditions de vie en juin 2018 sur la commune.** Par ailleurs, l'INSEE demande à Monsieur le maire de désigner un **coordonateur communal dès maintenant pour le recensement 2019 qui aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019.** Monsieur le maire désigne Madame Sandra Doignies, secrétaire de la mairie, et procédera à l'arrêté correspondant.

Monsieur LEGEAY, géomètre du cadastre informe le conseil et les habitants de la commune qu'il sera présent dans notre commune **en juin et juillet pour la tournée annuelle de conservation cadastrale** destinée aux mises à jour annuelles de la documentation et tenue du plan cadastraux.

Monsieur le maire informe le conseil que, suite à son entrevue avec Monsieur Hervé MAUREY, sénateur de l'Eure, ce dernier a retransmis à Monsieur Géraud DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, ses observations sur la **charge que représente un mi-temps thérapeutique** sur les finances d'une petite commune et qu'il est en attente d'une réponse.

Monsieur Lust donne lecture au conseil des points principaux du rapport relatif à la visite de la **station d'épuration** par la personne mandatée par le département de l'Eure en date du 18 avril 2018.

Mesdames Dahinden et Chapron, en tant que co-présidente et présidente du comité des Fêtes, évoquent l'organisation de la Fête Saint-Matthieu et soulignent que toute aide des membres du conseil et de leur famille sera la bienvenue

Monsieur Gwenaël Touraine demande si une intervention a été prévue pour la **réparation de l'horloge de l'Eglise**. Monsieur le Maire confirme qu'elle a été requise auprès du prestataire habituel.

Madame Sylvie Plumet informe le conseil que de plus en plus de **chats errent** sur la commune. **Monsieur le maire réprecise aux habitants propriétaires de chats** qu'il est de leur responsabilité de les stériliser pour éviter qu'ils ne se reproduisent et recommande aux autres habitants de ne pas encourager cette prolifération en les nourrissant.

Madame Sylvie Plumet mentionne que le **vendeur de Pizza** installé le mardi place du champ de foire souhaiterait que son autorisation de vendre soit modifiée en remplaçant le mardi par le samedi. Monsieur le maire n'y voyant pas d'objection, il procédera à un nouvel arrêté.

Madame Sylvie Plumet signale que l'**Association des Pétroleuses Anciennes du Pays d'Auge** traversera la commune le 8 Juillet à 16h.

Monsieur le maire informe le conseil que dorénavant des réunions de concertation seront organisées entre les agents municipaux et les adjoints.

Monsieur Yohan Pinel, agent technique de la mairie, informe le conseil qu'il se marie le 15 Septembre prochain.

La mairie sera fermée pour les congés d'été du 18 au 29 Juillet.

Pour toute urgence, les habitants pourront joindre :

- Monsieur Jacky Lesaulnier Maire, au 02 32 42 18 64
- Monsieur Jean-François Drumare, 1^{er} adjoint, au 02 32 57 14 73
- Monsieur Dominique Lust, 2^{ème} adjoint, au 06 11 79 21 25
- Mme Sylvie Plumet, 3^{ème} adjointe, au 02 77 18 40 38.

Fin de la séance 22h30.

Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 7 Juin 2018

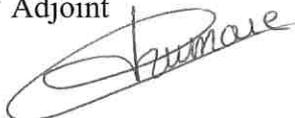
Jacky LESAULNIER,
Maire



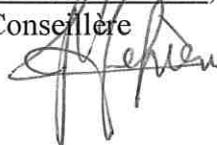
Dominique BOSCHER,
Conseiller



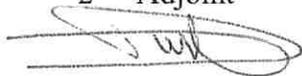
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



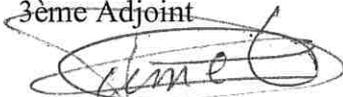
Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



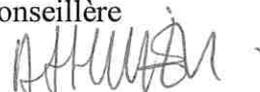
Muriel CHAPRON,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Jacky LOSIER,
Conseiller



Christophe PREVOT,
Conseiller

Gwénaél TOURAINÉ,
Conseiller



Catherine GUEHL,
Conseillère

Christophe COLAS,
Conseiller



Philippe LEGAY,
Conseiller

Isabelle LEMOINE,
Conseillère





POUVOIR

Je soussigné (e)..... Catherine Quellet

Donne pouvoir à F. Legoux

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le..... 7 Juin 2018

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

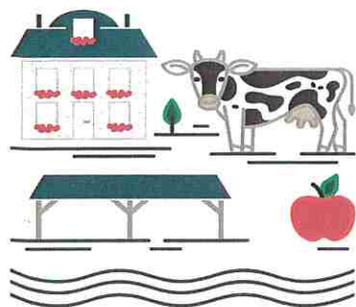
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à..... St Pierre de Cormeilles le..... 4/6/2018

(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

En pour pouvoir
Quellet

ANNULE
P. Hebay Absent



Saint - Pierre - de - Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 6 Septembre 2018 à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 24 Août 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Adjoint - MM LOSIER –
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE - DAHIN-
DEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PLUMET, adjointe, donne pouvoir à Monsieur DRUMARE
M. PREVOT

Secrétaire de séance : M. DRUMARE

Monsieur le Maire informe le conseil que ces derniers temps, bon nombre de maires, découragés, ont démissionné de leurs fonctions. Monsieur le Maire souligne qu'en effet, les maires de façon générale, ont de moins en moins de liberté mais qu'en revanche, on leur demande de plus en plus d'assumer des prises de décisions « au nom de l'administration ». Il rassure le conseil en affirmant que, pour sa part, il persistera à défendre l'intérêt de la commune comme ceux de ses habitants.

Monsieur le Maire fait mention également de **difficultés relatives à l'instruction des dossiers d'urbanisme** et des réponses apportées aux pétitionnaires. En effet, des retards d'instruction des dossiers sont fréquents du fait du regroupement des demandes au service urbanisme de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge, désormais service instructeur. Ainsi, les procédures contradictoires sont devenues plus fréquentes, l'administration ayant le droit de retirer une autorisation si elle l'estime illégale dans un délai de 3 mois après la décision. Monsieur le Maire souligne que ces procédures le mettent souvent dans l'embarras vis-à-vis des demandeurs et est source de litige et qu'il en a fait part aux différentes autorités concernées.

D'autre part, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet concernant la finalisation du PLU, les différentes subventions pouvant être accordées pour les projets de réhabilitation de la mairie et de ses extérieurs, des mises aux normes des bâtiments communaux, et l'aménagement du centre bourg et a évoqué avec ce dernier les difficultés concernant l'urbanisme ci-dessus exposées.

APPROBATION DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les derniers éléments modificatifs ou complémentaires rédigés par le cabinet en charge de l'élaboration du PLU sont arrivés trop tardivement (à 17h ce jour même). En conséquence, ni lui, ni les membres de la commission PLU n'ont pu les consulter attentivement pour les présenter à l'occasion de cette réunion aux membres du conseil. Monsieur le Maire présente ses excuses au conseil et, de ce fait, juge préférable de reporter la décision concernant l'approbation du plan local d'urbanisme à une date ultérieure.

2018-38 APPROBATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire mentionne que le montant des indemnités de Monsieur Jacques Attouche désigné par le tribunal administratif de Rouen en tant que commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au plan local d'urbanisme de la commune s'élève à 1 658.55 €.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le montant des indemnités requis et autorisent Monsieur le Maire à procéder à son règlement.

2018-39 FRAIS DE REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PAR L'ENTREPRISE LEBELLOIS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Drumare, président de la commission travaux. Celui-ci donne lecture au conseil de la facture de l'entreprise LEBELLOIS concernant les travaux de dépannage de l'éclairage public autour de l'église. Le montant de cette facture s'élève à 568.80 € TTC.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité de ces opérations de maintenance et de dépannage, donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette facture.

CLOCHES DE L'EGLISE ET HORLOGE

Monsieur Drumare informe le conseil que les cloches de l'église et son horloge ne fonctionnent plus et précise que, le système électrique n'étant plus aux normes, le réparateur habituel refuse de continuer à intervenir. En conséquence, des devis de travaux concernant sa réfection seront demandés et présentés aux membres du conseil ultérieurement.

2018-40 ACHAT DE PEINTURE URBAINE MSD TRADDING SYSTEM

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de peinture sur la voirie ont été réalisés par les agents de la communauté de communes et que, de ce fait, la commune a reçu une facture de 399.30 € TTC de la société MSD Tradding system. Monsieur le Maire déplore de ne pas avoir été avisé de cette facturation préalablement à la réalisation des travaux d'autant plus que les années précédentes, la prise en charge financière de ce type de travaux était faite par la communauté de communes. Il considère donc qu'il s'agit d'une nouvelle charge pour les communes.

Les membres du conseil en prennent note, approuvent les constats de Monsieur Le Maire, et après en avoir débattu donnent à l'unanimité leur accord au règlement de la somme de 399.30 € TTC à la société MSD Tradding system.

2018-41 REPRESENTATION DE MONSIEUR LE MAIRE PAR MAITRE OLIVIER COTE POUR LES ACTIONS INTENTEES EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil les difficultés auxquelles il doit faire face dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et qu'il serait nécessaire qu'il soit assisté pour la défense des intérêts de la commune par une personne habilitée. Après avoir eu recours aux conseils de Maître Coté, avocat au barreau de l'Eure, qui se sont avérés judicieux, il demande aux membres du conseil d'approuver la décision suivante :

«Conformément à l'article L2122-21 du Code Général des collectivités territoriales par délégation du conseil municipal, il est proposé de charger, pour la durée du mandat, Monsieur Jacky LESAULNIER, d'intenter au nom de la commune les actions en Justice ou défendre celles-ci dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :

- Saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal administratif, Cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les contentions de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative, les contentieux répressifs dans le cadre des contraventions de voirie,
- Saisine et représentation devant les Juridictions civiles et pénales (Tribunal d'Instance, Tribunal pour Enfants, Tribunal de Grande Instance, Cour d'appel et Cour de Cassation). »

Les membres du conseil réitèrent leur confiance à Monsieur le Maire et approuvent à l'unanimité ces dispositions.

2018-42 HONORAIRES DE MAITRE OLIVIER COTE REPRESENTATION DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

Maître Olivier Cote a établi un mémoire destiné au Tribunal administratif de Rouen en défense à action en annulation d'un arrêté de suspension des travaux. Le montant de ses horaires dans le cadre de cette opération s'élève à 684 € TTC.

Les membres du conseil estimant le recours à l'intervention de Maître Cote justifié donnent leur accord à l'unanimité au paiement des honoraires afférents à l'affaire ci-dessus exposée.

Monsieur le Maire précise que l'arrêté ayant donné lieu à l'action en justice a été pris sur demande expresse de la gendarmerie, que la DDTM a été avisée le jour même de la prise de cet arrêté et qu'il relatera des désagréments occasionnés par cet arrêté à Monsieur le Préfet par courrier.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 22 : PROPOSITION DU DEPARTEMENT DE L'EURE ET LEVE TOPOGRAPHIQUE PAR MERCATOR 2

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les projets d'aménagement de la RD22 évoqués lors de précédentes réunions.

Une réunion organisée le 19 juin 2018 avec l'ingénierie du département de l'Eure a permis d'affiner le projet en vue d'établir une proposition de prix. Cette dernière s'élève à 5 818.80 € TTC.

Monsieur le Maire précise aussi qu'au préalable de tout commencement de travaux, un relevé topographique doit être réalisé et que le devis réalisé à cet effet par la société Mercator 2 s'élève à 1 345.93 € TTC.

Les membres du conseil après avoir pris connaissance plus précisément de la portion de la RD22 concernée par ce projet suggèrent qu'elle soit allongée et qu'une nouvelle demande d'estimation de travaux soit effectuée.

2018-43 CONVENTION DE PARTICIPATION SIEGE 27 POUR LA ROUTE DE LIEUREY

Monsieur le Maire a sollicité du SIEGE un aménagement de 250 m de travaux supplémentaires sur le réseau de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour la route de Lieurey. En conséquence, le SIEGE lui a fait parvenir une convention de participation portant le montant des travaux à 188 000 € TTC au lieu de 160 000 € et donc une participation de la commune de l'ordre de 10 966.67 € TTC pour le renforcement de distribution publique. (en conséquence, pour le renforcement des différents réseaux, le montant estimé total est de 206 000 € TTC pour une participation de la commune de 13 966.67 € TTC)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention proposée.

2018-44 SUBVENTION DE LA COMMUNE POUR LE VOYAGE DES ELEVES DE LA COMMUNE AU CHATEAU DE THEIX VIA LE COLLEGE EUROPE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la demande de subvention du collège Europe concernant un voyage des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} au Château de Theix. 3 enfants de la commune sont concernés par cette demande de subvention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 50€ par élève, soit 150€.

CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET ETUDE DES DIFFERENTS DEVIS DES FOURNISSEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Touraine, président de la commission communication. Ce dernier présente au conseil les différents devis reçus pour la mise en place d'un site internet dédié à la commune et aux événements s'y déroulant.

Après consultation des devis, Monsieur le Maire et le conseil décident de désigner la société Krea3 pour l'élaboration de ce projet. Le montant de leur devis définitif sera soumis à l'approbation du conseil municipal avant qu'il soit décidé de d'inscrire son montant des dépenses du budget primitif 2019.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Touraine et les membres de la commission communication pour le travail effectué dans le but de cette création.

2018-45 ADHESION DE LA COMMUNE DE MALOUY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge a demandé par courrier en date de 29 Juin 2018 que le conseil délibère sur l'adhésion de la commune de Malouy à sa communauté et donc son retrait de la communauté de communes Bernay Terres de Normandie.

Après discussion, le conseil décide à la majorité d'approuver cette adhésion.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

En date du 9 mai 2018, l'INSEE a informé Monsieur le Maire de l'obligation du recensement des habitants de la commune en 2019. Cette enquête se réalisera du 17 janvier au 16 février 2019.

En conséquence, le conseil doit déterminer le nombre d'agents recenseurs nécessaires à cette enquête et leurs modes de rémunération par délibération. Les agents recenseurs seront ensuite désignés par arrêté municipal.

Le conseil demande à Monsieur le Maire de bien vouloir obtenir des informations complémentaires sur ce sujet afin de pouvoir prendre une délibération ultérieurement.

2018-46 CONVENTION ALPI

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier du 11 juin 2018 de l'association ALPI l'informant d'une augmentation de leurs tarifs du taux horaire à savoir que le taux horaire par personne des prestations de service passe de 9,80 € à 10 € à compter du 1^{er} Juillet 2018.

Les frais de déplacements et/ou évacuations de déchets sont maintenus à 11 € et pour le matériel utilisé à l'unité et par jour à 13,50 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de ces diverses sommes en cas d'intervention de l'association ALPI et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

2018-47 PRIX D'UN CAV'URNE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Drumare, président de la commission cimetière, concernant la détermination d'un montant de concession lors de l'acquisition d'un cav'urne dans le cimetière municipal.

Monsieur Drumare propose que le tarif soit fixé à 300 € pour un cav'urne d'une durée de 25 ans, renouvelable au même montant au terme de la durée selon le souhait des familles. En cas de non renouvellement, la commune se chargera de la reprise du cav'urne et les cendres exhumées seront alors dispersées dans le jardin du souvenir de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

2018-48 COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2018-36 POUR LA PREVOYANCE ET MAINTIEN DES SALAIRES DES AGENTS ET COMPLEMENTAIRE SANTE

Monsieur le Maire rappelle au conseil ses dispositions prises par la délibération 2018-36 du 7 Juin 2018 : l'approbation à l'unanimité d'une participation de la commune à la complémentaire prévoyance du CDG27 pour un montant minimum mensuel de 5 € pour tout agent y souscrivant, et l'approbation à la majorité d'une participation de la commune à la souscription d'une complémentaire santé par un agent auprès d'une mutuelle labellisée pour un montant minimum mensuel de 5 €.

Le CDG27 a demandé par mail des précisions au conseil à savoir s'il s'agissait d'un montant modulable puisque le terme minimum était employé.

Le conseil municipal précise à la majorité que ce montant est fixe et unique que ce soit pour la complémentaire prévoyance ou la complémentaire santé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Guehl, conseillère municipale, fait remarquer à Monsieur le Maire et à son conseil que l'entretien des trottoirs et des caniveaux n'est pas fait aussi régulièrement qu'avant leurs travaux de rénovation. Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles a fait le choix de limiter au maximum l'utilisation de désherbants chimiques néfastes pour l'environnement et que, de ce fait, notre employé communal a beaucoup plus de temps à consacrer au nettoyage des chemins, rues et du cimetière.

Monsieur le Maire rappelle d'ailleurs **qu'une matinée citoyenne est organisée par la commission cimetière** afin de se rendre compte du travail à fournir et du temps à passer pour le désherbage sans chimie des allées du cimetière. Monsieur Le Maire et les membres du conseil seront ravis de retrouver toute personne intéressée par cette démarche devant les grilles de notre cimetière le **Samedi 22 Septembre 2018 à partir de 9h00**. Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal comptent vivement sur la présence des habitants. A l'issue de la matinée, un verre de l'amitié sera servi afin d'échanger sur les solutions à apporter à ce sujet difficile.

Monsieur Drumare propose de remplacer les drapeaux du monument aux morts passés par le soleil et la lune et que ceux-ci ne restent pas en permanence accrochés aux monuments mais qu'ils ne soient présentés qu'au moment des différentes commémorations. Le conseil à l'unanimité donne son accord pour le remplacement des drapeaux. Une demande de prix sera effectuée par la secrétaire de mairie en fonction des besoins et soumise ultérieurement à l'approbation du conseil.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier du 19 juin 2018 qu'il a adressé à l'Amicale des maires du Canton de Cormeilles suite à leur demande de subvention relatif à l'utilité de l'existence de cette amicale et à la participation financière de toutes les communes adhérentes et mentionne que celui-ci est resté sans réponse.

Monsieur le Maire informe que les actionnaires de SILOGE n'ont pas souhaité reconduire le mandat de Pierre BIBET, leur président et qu'en conséquence, Monsieur Jean-Hugues BONAMY, a été nommé administrateur, puis désigné comme Président Directeur Général de SILOGE par leur conseil d'administration.

Monsieur le Maire notifie au conseil que le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée 2017 (dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2016) est d'un montant de 6 828 € pour les dépenses d'investissement et 585 € pour les dépenses de fonctionnement.

Le service Environnement Urbanisme a demandé combien de sacs de pré-collecte la commune souhaitait pour que le SDOMODE puisse les mettre à disposition des habitants. Leur nombre a été établi à 200.

Le rallye de Lisieux aura lieu le 15 Septembre 2018 et passera par la commune.

Monsieur **Hervé Maurey**, sénateur, fait savoir à Monsieur le Maire que suite à leur rencontre, puis à son courrier au Directeur de la DDTM d'Evreux, il a obtenu réponse et que la commission de la **CDPENAF** (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) a pris la décision suivante lors de la séance du 29 mars 2018 « le représentant de la collectivité territoriale concernée par un document d'urbanisme examiné en CDPENAF est désormais invité et entendu par les membres de la commission, avec lesquels il peut échanger sur les projets de territoire ». Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Hervé Maurey de son intervention efficace sur ce sujet.

Le club de Badminton du Plateau de Moyaux, Le Centre de Formation d'Apprentis interconsulaire de l'Eure, la délégation de Haute-Normandie du secours catholique adressent leurs sincères **remerciements au conseil pour les subventions allouées.**

Le secours catholique procédera à partir au 18 Novembre jusqu'au 31 décembre à sa collecte annuelle.

Pour les inscriptions aux Restos du Cœur de Bernay (campagne d'hiver), les inscriptions auront lieu à partir du 12 novembre en prenant rendez-vous au 02 32 44 77 88.

Des cours de Yoga dispensés par l'association l'Art de Vivre ont lieu à la salle des fêtes le mercredi après-midi. Pour tout renseignement, contacter le 06 03 03 42 13.

Le repas des anciens aura lieu le 7 octobre. Toute personne résidente permanente de la commune ayant plus de 65 ans est cordialement invitée à s'y inscrire en venant à la mairie ou en retournant le formulaire d'inscription avant le 21 Septembre.

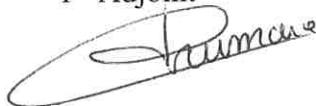
Fin de la séance 23h00.

Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 6 septembre 2018

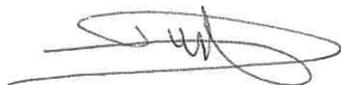
Jacky LESAULNIER,
Maire



Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



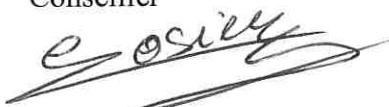
Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



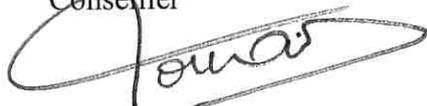
Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint

Pouvoir Jean-François Drumare

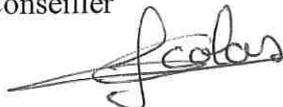
Jacky LOSIER,
Conseiller



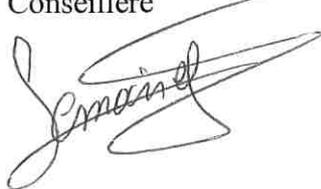
Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



Christophe COLAS,
Conseiller



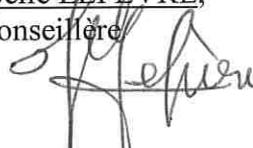
Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Dominique BOSCHER,
Conseiller



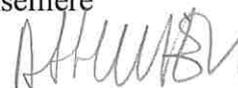
Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



Muriel CHAPRON,
Conseillère

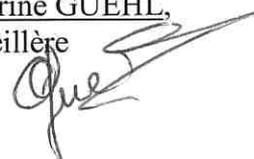


Michèle DAHINDEN,
Conseillère

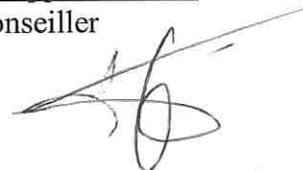


Christophe PREVOT,
Conseiller

Catherine GUEHL,
Conseillère



Philippe LEGAY,
Conseiller



POUVOIR

Je soussigné (MME PLUMET SYLVIE)

Donne pouvoir à

M^r Deumate Jean François

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Convoqué pour le..... 6 septembre 2018

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

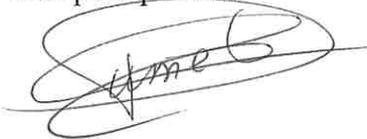
serait reportée pour une cause quelconque.

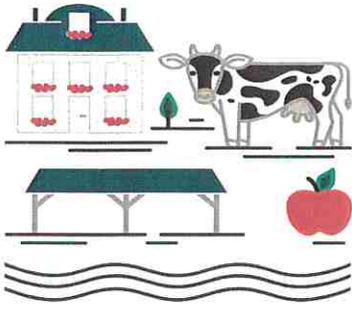
Fait à... St Pierre de Cormeilles

Le 20 Août 2018

(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

Bon pour pouvoir





Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 18 Octobre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 12 Octobre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –TOURAIN - COLAS – LEGAY - Mmes CHAPRON- LEFEVRE — DAHINDEN – LEMOINE – GUEHL, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT
M. BOSCHER (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance : M. LUST

Monsieur le Maire, Jacky Lesaulnier, ouvre la séance en remerciant vivement les présidentes du Comité des Fêtes, Mesdames Chapron et Dahinden, pour leur organisation de la Fête Saint-Matthieu, et Mesdames Plumet et Doignies pour celle du repas des anciens. Il salue également la participation des bénévoles à ces manifestations.

2018-49 APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission d'urbanisme de leur travail conséquent pour l'élaboration du plan local d'urbanisme et rappelle aux membres du conseil ses différentes étapes à savoir :

- la délibération du conseil municipal en date du 5 mars 2013 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme
- le débat du 27 avril 2016 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables que le conseil municipal a approuvé à la même date lors de sa réunion,
- la délibération du conseil municipal en date 16 mars 2017 arrêtant son projet d'élaboration,
- son arrêté en date du 6 avril 2018 soumettant à enquête publique le projet de PLU,
- la consultation des personnes publiques associées,
- la transmission du rapport des conclusions du commissaire enquêteur.

Monsieur le Maire précise, que suite à l'avis défavorable des services de l'État et sur leur conseil, il a été réalisé un additif au plan local d'urbanisme en vue de son approbation, et qu'il a été joint au dossier d'enquête publique. Les évolutions proposées dans l'additif et intégrées au plan local d'urbanisme soumises à l'approbation du conseil municipal sont les suivantes :

Orientations d'aménagement et de programmation

Amélioration de la prise en compte des accès agricoles de la prairie situé en arrière de l'ancienne école dans le cadre du projet de constructions de 2 pavillons à côté du rond-point.

Plan de zonage

Ajout d'un secteur Ne pour la Marbrerie

Réduction du secteur Ne à Cavicourt

Réduction du secteur Nhl (secteurs de Mobil-homes)

Représentation des zones humides (elles l'étaient auparavant au plan des contraintes)

Représentation des cavités souterraines (elles l'étaient auparavant au plan des contraintes)

Représentation de la zone inondable (elles l'étaient auparavant au plan des contraintes)

Meilleure prise en compte du potentiel de logements dans les bâtiments pouvant changer de destination

Réduction de la zone Ut d'environ 4 hectares

Au règlement

Interdiction des constructions à moins de 15 m des mares repérés au plan de zonage (demande des services de l'État)

Dans les zones humides repérées au plan de zonage, interdiction des occupations et utilisations des sols pouvant leur porter atteinte

Suppression des critères de repérage des bâtiments pouvant changer de destination puisqu'ils ont été intégrés dans le choix de ceux figurant au plan de zonage (remarque des services de l'État)

Dans les secteurs Ap, les seuls abris pour animaux autorisés devront être directement liés à l'agriculture (demande services de l'État)

D'autre part, des observations et demandes ont été émises dans le cadre de l'enquête publique. Les élus y ont répondu après leur analyse par la commission urbanisme. La synthèse de ces demandes et les réponses apportées par les élus figurent au rapport du commissaire enquêteur joint à la présente délibération.

La commission du plan local d'urbanisme s'est réunie le 11 Octobre 2018 pour s'assurer de la bonne intégration de l'ensemble de ces éléments au plan local d'urbanisme soumis à l'approbation du conseil municipal.

En conséquence, considérant que l'élaboration du plan local d'urbanisme conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme ne nécessite aucune modification supplémentaire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à sa décision et prend note que sa délibération deviendra exécutoire dans le délai d'un mois suivant sa réception par Monsieur le préfet (si celui-ci n'a notifié aucune correction à apporter ou à compter de la prise en compte de ses modifications), après son affichage en mairie et publication dans les journaux locaux (l'Eveil et le Pays d'Auge) pendant 1 mois.

Monsieur le maire avise les membres du conseil que le dossier de plan local d'urbanisme une fois approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'article L 300-2. du Code de l'Urbanisme.

2018-50 ENTRETIEN DU ROND POINT DE LA VIERGE

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise chargée de l'entretien du rond-point de la vierge cesse son activité et qu'il a contacté diverses entreprises locales pour la remplacer. La proposition de prix la plus pertinente pour un entretien jusqu'à fin 2018 est celle de l'entreprise Max Cauvet pour un montant de 504 € TTC.

Après avoir pris en considération les remarques et informations fournies par Monsieur le Maire, les membres du conseil décident à l'unanimité d'accepter cette proposition.

Pour l'année 2019, des devis seront de nouveau demandés aux entreprises locales et soumises ultérieurement à l'approbation du conseil.

2018-51 TARIF D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à l'arrêté pris pour autoriser Monsieur Degerine à stationner et vendre des pizzas place du champ de Foire, la préfecture par courrier en date du 30 août 2018 lui a notifié que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance ».

A ce jour aucune délibération instaurant ce paiement n'a été prise par le conseil et en conséquence, il convient de l'instaurer.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide que cette redevance sera de 1 € pour toute occupation ou utilisation du domaine public par une personne publique pour une durée comprise entre 1 journée et 1 an.

2018-52 ADHESION DES COMMUNES DE MARTAINVILLE, LE TORPT, LA LANDE SAINT LEGER, FORT MOVILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en date du 4 octobre 2018 par la communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge demandant au conseil de se prononcer sur l'adhésion à compter de 2019 des communes de Martainville, Le Torpt, La Lande Saint Léger, et Fort Merville à la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge et, en conséquence, de leur retrait de la communauté de communes du Pays Honfleur Beuzeville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de refuser l'adhésion des communes ci-dessus citées à la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge.

**2018-53 PARTICIPATION AU SEJOUR DECOUVERTE A LA BASE DE LOISIRS LERY
POSES DES ENFANTS DE LA COMMUNE SCOLARISES A L'ECOLE DE
CORMEILLES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que 5 enfants de la commune scolarisés à l'école de Cormeilles ont effectué un séjour découverte à la base de Loisirs Lery Poses du 25 au 30 juin 2018. La participation de la commune demandée est de 336 € TTC. **Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le paiement de cette participation.**

**SOLDE DES HONORAIRES DU CABINET GILSON CHARGE D'ETUDE DU PLAN
LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe le conseil que le solde des honoraires du cabinet Gilson en charge du plan local d'urbanisme de la commune s'élève à 2 772 € TTC. **Le conseil municipal décide que sa décision concernant le règlement de ce solde sera prise quand le plan local d'urbanisme sera rendu exécutoire lors d'une réunion ultérieure.**

2018-54 TRAVAUX DE TERRASSEMENT STATION D'EPURATION SARL VHC

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de terrassement ont été réalisés à la station d'épuration par la SARL VHC pour un montant de 738.60 € TTC. **Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de la facture de la SARL VHC.**

**2018-55 ACHATS DE CAILLOUX POUR ENTRETIEN DE CHEMINS COMMUNAUX
SOCIETE MULTI-PIERRES**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été urgent d'intervenir à diverses reprises sur certains chemins communaux pour y disperser des cailloux. En conséquence, le montant de la facture de la société Multi-pierres s'élève à 2 180.40 € TTC. **Les membres de conseil considèrent à l'unanimité que ces achats ponctuels sont justifiés et donnent leur accord au paiement cette facture.**

2018-56 ACHAT DE MATERIEL DE BRICOLAGE SOCIETE WURTH

Monsieur le Maire informe le conseil que l'employé communal sollicite l'achat de matériel de bricolage nécessaire à la réalisation des tâches qui lui sont confiées.

Après avoir pris connaissance des tarifs des différents fournisseurs de ce type d'outillage, l'employé communal a reçu l'entreprise Würth. Un devis a été réalisé à l'occasion de cette rencontre pour un montant de 524.34 € TTC.

Le conseil à l'unanimité, après avoir pris connaissance de la nature de l'outillage demandé, estime que cette demande est justifiée et approuve le devis réalisé.

2018-57 MISE EN CONFORMITE DE L'ELECTRICITE PAR L'ENTREPRISE BIARD ROY POUR LES CLOCHES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Drumare premier adjoint. Monsieur Drumare rappelle au conseil que, lors de la précédente réunion de conseil, il a été établi qu'il était indispensable de prévoir la mise en conformité de l'électricité alimentant l'horloge et les cloches de l'église, les intervenants habilités aux réparations refusant d'intervenir du fait de sa vétusté. En conséquence, une demande de prix a été effectuée auprès de la Société BIARD ROY et s'élève à un montant de 4 174.32 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité les travaux de conformité proposés pour le montant pré-cité.

AMENAGEMENT DE LA RD N° 22 PAR L'INGIENERIE 27 DU DEPARTEMENT DE L'EURE

Monsieur le Maire informe qu'il a fait part aux services Ingienierie 27 de la requête émise par le conseil lors de sa précédente réunion de prolongation des travaux d'aménagement de la RD22 et qu'à ce jour il n'a pas eu de nouvelle proposition à leur soumettre.

2018-58 COMMEMORATION DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Monsieur le Maire informe le conseil que la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le 10 Novembre à 16h15 et qu'il souhaiterait qu'une gerbe de fleurs soit commandée. **Le conseil à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le maire concernant cette commande quant à son montant et sa réalisation.**

2018-59 COMMANDE DE DRAPEAUX SAS BALDER LOIR DIFFUSION

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, lors de sa précédente réunion, Monsieur Drumare a proposé de remplacer les 12 drapeaux français accrochés aux monuments. Le prix d'un drapeau au format 50 x 75 cm commandé auprès de la société SAS BALDER LOIR DIFFUSION, fournisseur habituel de la commune, est de 10 € HT et leur frais de port pour toute commande inférieure à 300 € HT est de 25 € HT.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'unanimité à cette commande pour un montant total de 145 € HT.

2018-60 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE ET MAINTIEN DE SALAIRE DES AGENTS DU CDG27

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération 2017-58 du **23 Novembre 2017** le conseil a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de **l'Eure** de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « prévoyance », à destination des agents qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Les modalités de participation, décidées en conseil le 7 Juin 2018 par la délibération 2018-36, précisées en conseil du 6 septembre 2018 par la délibération 2018-48, sont les suivantes :

- **Participation de la commune pour tout agent souscrivant à la complémentaire prévoyance du CDG27 de 5 €,**
- **Participation de la commune à la souscription d'une complémentaire santé pour tout agent auprès d'une mutuelle labellisée de 5€.**

Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion a communiqué au conseil les résultats de la mise en concurrence de cette convention.

Le conseil à l'unanimité, après en avoir délibéré, conformément au Code général des collectivités territoriales aux lois n° 83-634 du 13 juillet 1983, n° 84-53 du 26 janvier, au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et à la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 28/06/2018, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat Sofaxis.

Décide que la durée du contrat soit de 6 ans (du 1^{er} janvier 2019 au le 31 décembre 2024). Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2025 et précise que **pour tout agent de la collectivité**, les garanties proposées sont les suivantes :

<u>Garanties</u>	Taux de cotisation pour une indemnisation de 90% du salaire net	Taux de cotisation pour une indemnisation de 95 % du salaire net
Garantie 1 : Incapacité de travail	0,88%	0,99%
Garantie 2 : Incapacité de travail Invalidité permanente	1,46%	1,64%
Garantie 3 : Incapacité de travail Invalidité permanente Perte de retraite	1,85%	2,08%
Décès & PTIA (capital = 100% du salaire brut annuel)	0,31%	

PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

*Pour calculer le montant de la cotisation de l'agent, celui-ci devra déterminer la base sur laquelle sera appliqué le taux de cotisation (assiette de cotisation) et ainsi faire le choix de la garantie (1, 2 ou 3), de souscrire ou non à la garantie décès, du niveau d'indemnisation (90% ou 95% de la rémunération nette), du régime indemnitaire (Choix 1, Régime indemnitaire exclu : Traitement Indiciaire Brut + Nouvelle Bonification Indiciaire / Choix 2, Régime indemnitaire inclus : Traitement Indiciaire Brut + Nouvelle Bonification Indiciaire + Régime Indemnitaire). Pour le Régime Indemnitaire, l'Assureur intervient à compter du passage à demi-traitement de l'Assuré, et en complément et/ou à défaut du versement du Régime Indemnitaire par l'Employeur.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

2018-61 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA MEDECINE PREVENTION DU CDG27

Monsieur le Maire informe le conseil que la convention d'adhésion de la commune au service médecine préventive du centre de Gestion de l'Eure (CDG27) arrive à son terme le 3/12/2018 et que, pour continuer à confier le suivi médical des agents au CDG27, le conseil doit l'autoriser à signer la nouvelle convention. Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition utile à son renouvellement.

2018-62 REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le recensement des habitants de la commune aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019 et que le conseil doit déterminer le nombre d'agents recenseurs nécessaires à cette enquête et ses modalités de rémunération. **A l'unanimité, le conseil décide :**

- de créer **un poste d'agent recenseur** afin d'assurer les opérations
- d'allouer à l'agent recenseur un forfait correspondant à **la somme de 1 000 € (brut)** dont seront déduites les cotisations salariales pour l'ensemble des démarches nécessaires au bon déroulement des opérations de recensement. Cette rémunération sera versée au terme des opérations de recensement,
- de désigner **la secrétaire de mairie comme coordinateur communal,**
- d'allouer à celle-ci un repos compensateur équivalent aux heures éventuelles supplémentaires consacrées aux opérations de recensement hors temps de travail habituel.

2018-63 ACHAT APPAREIL PHOTO

Monsieur Gwenaël Touraine signale que son appareil photo personnel qu'il utilise aussi pour la collectivité est défectueux. Le conseil le remercie vivement de l'avoir mis à disposition de la collectivité et estime qu'il serait utile qu'un appareil soit acheté par la commune uniquement consacré à l'usage de la collectivité. Après consultation des différents modèles d'appareils photos et de leur prix sur les catalogues de fournisseurs, Monsieur Touraine propose l'achat d'un appareil chez Leclerc Lisieux pour un montant de 202.85 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité cet achat pour le montant proposé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La communauté de communes informe le conseil qu'elle met gracieusement à disposition des Mairies et des Associations du Territoires des tentes et grilles d'exposition utiles à l'organisation de leurs manifestations.

Dans le cadre d'une étude relative à l'éventuel transfert de la compétence assainissement collectif, la communauté de communes demande des précisions sur le fonctionnement des services de la commune et notamment la position du conseil municipal pour le maintien de la compétence au niveau communal. Le conseil municipal précise qu'à priori il serait plutôt favorable au transfert de cette compétence.

Monsieur le Maire informe que Madame Doignies, secrétaire de mairie, sera en formation le mardi 6 novembre en qualité de coordinateur communal pour le recensement 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un passage de cavaliers aura lieu le 21 Octobre 2018 sur la commune.

Siloge a informé Monsieur le Maire que 20 000 € de travaux ont été effectués sur le patrimoine locatif dont il dispose dans la commune en 2018.

La communauté de communes a demandé aux communes de recenser les besoins d'entretien sur les sentiers de randonnée qui pourraient être réalisés par l'association ALPI. Le conseil demande que le chemin de Frédet soit mentionné.

La délégation Normandie Fondation du patrimoine indique qu'un projet de restauration d'un élément du petit patrimoine rural peut faire l'objet d'une attribution de subvention. Le conseil en prend note.

Les conteneurs pour la collecte des déchets auparavant collectés par l'intermédiaire des sacs jaunes seront distribués aux habitants courant novembre.

Une enquête INSEE sur les conditions de travail aura lieu entre le 1^{er} Octobre 2018 et le 31 mai 2019 et sera menée par Madame Sophie AUTRIVE, enquêtrice de l'INSEE.

Le 39^{ème} Tour de Normandie Cycliste traversera la commune le 25 mars 2019 après-midi.

La présence de frelons asiatiques a été signalée à la mairie et les dispositions à prendre seront étudiées lors d'une prochaine réunion de conseil. Monsieur Maurey indique que la réponse qui lui a été apportée par le préfet est qu'un plan d'actions départemental est en cours de constitution et que des informations parviendront ultérieurement aux communes.

La mairie sera fermée au 27 Octobre 2018 au 4 Novembre.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- Monsieur Jacky Lesaulnier Maire, au 02 32 42 18 64
- Monsieur Jean-François Drumare, 1^{er} adjoint, au 02 32 57 14 73
- Monsieur Dominique Lust, 2^{ème} adjoint, au 06 11 79 21 25
- Mme Sylvie Plumet, 3^{ème} adjointe, au 02 77 18 40 38.

Fin de la Séance 23h30

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 18 Octobre 2018

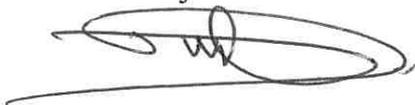
Jacky LESAULNIER,
Maire



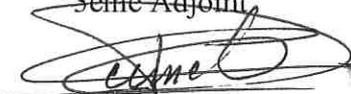
Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



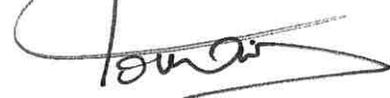
Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Jacky LOSIER,
Conseiller



Gwénaél TOURAINE,
Conseiller



Christophe COLAS,
Conseiller



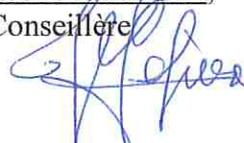
Isabelle LEMOINE,
Conseillère



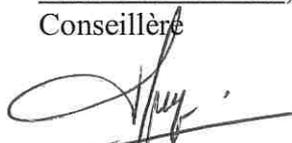
Dominique BOSCHER,
Conseiller

Pouvoir Jacky Lesaulnier

Joëlle LEFEVRE,
Conseillère



Muriel CHAPRON,
Conseillère



Michèle DAHINDEN,
Conseillère



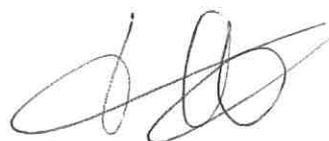
Christophe PREVOT,
Conseiller

Absent exc.

Catherine GUEHL,
Conseillère



Philippe LEGAY,
Conseiller



POUVOIR

Je soussigné (e)..... *M/r Dominique Boda*

Donne pouvoir à
..... *M/r Jacky Lesautier*

➤ de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Convoqué pour le..... *18/10/2018*

- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

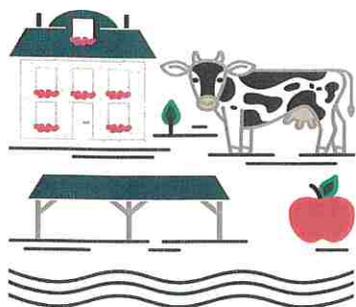
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à..... *Saint-Pierre-de-Cormeilles* le..... *19/10/18*

(porter à la main : « bon pour pouvoir » et signer)

<< bon pour pouvoir >>





Saint - Pierre - de - Cormeilles

N o r m a n d i e

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le 13 décembre à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 6 Décembre 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LO-SIER –TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE — DAHINDEN – LE-MOINE , Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – Mmes CHAPRON - GUEHL

Secrétaire de séance : Mme PLUMET

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant aux membres du conseil d'observer une minute de silence pour les victimes d'un terroriste pendant le marché de Noël de Strasbourg.

Monsieur le Maire évoque les derniers événements qui animent notre pays menés par les manifestations des gilets jaunes et déplore que de plus en plus de gens se retrouvent en situation précaire. En conséquence, il souligne le fait qu'il est du devoir des services publics d'être vigilants sur leurs dépenses pour ne pas augmenter les taxes car même une petite augmentation peut avoir une incidence considérable sur les finances des citoyens.

Fort heureusement, d'autres événements sont plus réjouissants comme la satisfaction des habitants relative à la cérémonie organisée pour la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018. Monsieur le Maire donne lecture des différents écrits de remerciements reçus : la mise à l'honneur et la réfection des sépultures des anciens combattants tués pendant la guerre de 1914-1918 ont été appréciées par leurs familles ; les habitants présents lors de cet hommage ont salué l'organisation de la cérémonie. Monsieur le Maire remercie vivement Madame Grandsire, ses collègues et les enfants de l'école de Cormeilles pour leur participation, Monsieur Gwenaël Touraine pour ses recherches des familles des soldats concernés, Monsieur Jean-François Drumare pour la gestion des travaux de réfection des sépultures effectués.

**2018-64 REFECTION DES MONUMENTS AUX MORTS MARBRERIE PERDRIX
(annulation de la délibération 2018-31)**

Monsieur Jean-François Drumare, responsable du cimetière informe le conseil qu'une erreur a été commise lors de la rédaction du devis de la marbrerie Perdrix pour la réfection des concessions des soldats de la guerre 1914-1918. En effet, la TVA a été comptabilisée alors qu'il n'y avait pas lieu. Le conseil avait approuvé le devis qui s'élevait à 8 400 €. Or, celui-ci aurait dû être d'un montant de 7 000€.

Le conseil en prend note et confirme son accord à l'unanimité sur le nouveau devis d'un montant de 7 000 €.

**2018-65 HONORAIRES LHB ARCHITECTURE ET MOTEEC POUR LES TRAVAUX
RELATIFS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les travaux prévus concernant les bâtiments communaux à savoir :

- la rénovation de la couverture de la mairie
- la rénovation de la salle communale et la création d'un local technique
- la création d'un parking de co-voiturage
- la construction d'une halle.

Il précise que ces travaux ne peuvent pas être entrepris tous en même temps pour ne pas endetter la commune plus que de raison, la priorité se portant sur la rénovation de la toiture de la mairie en mauvais état.

Les honoraires de LHB architecture s'élèvent à 49 904.40 € HT, ceux de l'économiste MOTEEC à 12 476.10 € HT.

Le conseil à l'unanimité réitère son accord sur les projets envisagés, leur ordre de priorité et donne son accord sur le montant des honoraires de LHB ARCHITECTURE et MOTEEC estimés sachant que ceux-ci seront précisés selon le montant des travaux.

2018-66 INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR PUBLIC POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire mentionne au conseil que les indemnités de Madame Minot, receveur public, pour l'année 2018 s'élèvent à 294.97 €.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de ces indemnités.

2018-67 APPROBATION HONORAIRES DU CABINET GILSON

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception du solde des honoraires du cabinet Gilson en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme d'un montant de **2 772 € TTC**.

A l'unanimité, le conseil donne son accord au paiement de ce solde.

2018-68 ACHAT DE PRESTATIONS ET CONNECTEUR PASRAU BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire notifie au conseil que, dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source unique (PASRAU), le prestataire du logiciel de paie, Berger Levrault, préconise la mise en service d'un connecteur permettant l'envoi des déclarations et la récupération des taux de prélèvement.

La mise en service de ce connecteur est de 99 € HT (forfait), le tarif annuel pour son utilisation de 39€ HT (engagement de 36 mois).

Le conseil à l'unanimité accepte cette installation pour les montants pré-cités.

2018-69 FRAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME DE LA COMMUNE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIEUVIN PAYS D'AUGE

Monsieur le maire rappelle au conseil que les dossiers d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de démolir, permis de construire, permis d'aménager) de la commune sont désormais instruits par les services d'urbanisme de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge et que leur étude est payante.

Pour le 1^{er} semestre 2018, 25 dossiers ont été instruits par leurs soins pour un montant de 3 582.00€ TTC.

Le conseil à l'unanimité accepte à l'unanimité le règlement de cette somme.

2018-70 FRAIS DE CONTRIBUTION ECLAIRAGE PUBLIC SIEGE 27

Monsieur le Maire informe le conseil que les frais de contribution de la commune relatifs à l'éclairage public pour le 1^{er} semestre 2018 s'élèvent à 1 315.43 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité au paiement de cette contribution auprès du SIEGE27 fournisseur.

2018-71 RECRUTEMENT D'UN SECOND AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire signale au conseil que, pour le recensement 2019 qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019, le recrutement d'un agent recenseur avait été prévu. Or, les services de l'INSEE recommandent le recrutement d'un agent supplémentaire.

Le conseil, considérant légitime cette recommandation, accepte à l'unanimité le recrutement d'un agent supplémentaire aux mêmes conditions que celles établies par la délibération 2018-62.

COMMISSION DE CONTROLE DU REPERTOIRE UNIQUE ELECTORAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le répertoire unique électoral sera mis en place le 1^{er} Janvier 2019 et que de ce fait, la commission administrative est supprimée : en effet, le Maire se voit transférer, en lieu et place de la commission administrative, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations. Une commission de contrôle doit être déterminée pour examiner, si il y a lieu, les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin au moins une fois par an.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, la commission de contrôle est composée d'un conseil municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, et d'un délégué désigné par le tribunal de Grande Instance.

Après en avoir discuté, le conseil préconise que la commission de contrôle soit composée de Madame Joëlle Lefevre en tant que conseillère municipale, de Monsieur Pierre Bertrand en tant que délégué de l'administration désigné par le préfet, et de Madame Michèle Dahinden en tant que déléguée du tribunal de Grande Instance.

Cette identification de la composition de la commission de contrôle sera portée à la connaissance des services concernés pour nomination dès le 1^{er} janvier 2019 conformément à la demande de la préfecture.

2018-72 AMENAGEMENT DE LA RD 22 INGENIERIE DU DEPARTEMENT DE L'EURE

Lors de la précédente réunion de conseil, les membres du conseil avaient proposé que l'aménagement de la RD22 soit prolongé. L'ingénierie du département de l'Eure avait fait une proposition de prix à 5 818.80€ TTC et maintient cette proposition au même montant avec l'ajout de ce prolongement.

Le conseil donne son accord à l'unanimité sur la proposition de prix faite par l'ingénierie du département de l'Eure.

2018-73 RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE DE LA RD22 PAR MERCATOR2

Monsieur le Maire informe le conseil que pour l'aménagement de la RD22 des relevés topographiques sont nécessaires : une proposition de prix de 1 345.93 TTC avait été établie par la société Mercator2 pour les projets initialement envisagés. Compte tenu de la décision du conseil de prolonger l'aménagement prévu, la société Mercator2 doit effectuer un relevé topographique complémentaire. Pour sa réalisation, le devis s'élève à 1 033.93 € TTC.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour que les relevés topographiques soient effectués par la société Mercator pour les montants pré-cités.

2018-74 DEMANDE D'ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE DE 100 M2 SUR LA PARCELLE AM156 VIA LA SOCIETE TOWERCAST

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier reçu par la société TOWERCAST, demandant l'acquisition par la commune d'une surface de 100m² pour un montant de 5 000 € sur la parcelle AM156 pour qu'elle puisse implanter une station-relais de diffusion TNT/Radio. La société TOWERCAST a demandé que cette requête soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion de conseil.

Le courrier mentionne, qu'en cas d'accord du conseil, les frais de bornage et notariés seraient pris en charge par la société TOWERCAST. Cette dernière propose, qu'à l'issue de cette acquisition, soit établie une convention de location avec la commune d'une durée de 10 ans moyennant le versement d'une indemnité annuelle de 1 000 € HT.

Les membres du conseil municipal réitèrent leurs observations faites sur ce projet et notamment leurs objections.

En conséquence, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret sur cette proposition.

Le résultat des votes est le suivant : 10 votes contre, 1 vote blanc (Monsieur Dominique Lust ayant momentanément exclu des débats et du vote compte tenu de ses liens de famille avec les propriétaires de la parcelle concernée).

Monsieur le Maire se charge de transmettre la présente délibération à la société TOWERCAST.

PRESENCE DE FRELONS ASIATIQUES SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire mentionne au conseil que bon nombre d'habitants lui ont signalé la présence de nids de frelons asiatiques de taille considérable sur la commune et qu'il s'est renseigné auprès de professionnels sur ce sujet. Ces derniers l'ont informé que les frelons asiatiques ne regagnaient pas un nid déjà construit d'une année sur l'autre, qu'en cette saison, ils n'y étaient plus présents.

En conséquence, les professionnels préconisent d'intervenir dès la mi-juin pour détruire les nids en construction. Une astuce pour les particuliers à mettre en place est de fabriquer des pièges à l'aide d'une bouteille (dont le goulot serait retourné) avec du vin blanc et du cassis.

Le coût de destruction d'un nid est de 90 à 220 € selon sa situation en hauteur, ou sur devis si l'intervention d'une nacelle est nécessaire.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur la prise en charge de ces frais. Le conseil considère qu'il est d'intérêt public que ces nids soient éradiqués et qu'il serait logique que la prise en charge des coûts de destruction soit effectuée par la commune. Monsieur le Maire note cet accord de principe et informe le conseil qu'il demandera à la préfecture si leurs services acceptent de contribuer à cette prise en charge.

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PAR LA POSTE DE PONT AUDEMER

Monsieur le Maire avise le conseil qu'il a reçu un courrier de la poste de Pont-Audemer l'informant du changement du rythme de travail des facteurs et que leur direction sollicite la mise à disposition d'un local chauffé pour que ces derniers bénéficient d'une pause déjeuner. Ce local pourrait faire l'objet d'une location sous convention.

Le conseil estime que cette requête demande plus de précisions sur ses modalités et sa mise en oeuvre. Monsieur le Maire prendra donc rendez-vous avec la directrice d'établissement pour les lui apporter.

2018-75 DEMANDE DE SUBVENTION STAGE DE PRATIQUE MASTER METIER DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION EN BULGARIE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de subvention d'une étudiante et que cette requête n'est pas arrivée à temps pour être inscrite à l'ordre du jour. Il sollicite que les membres du conseil puissent délibérer dès maintenant sur cette requête.

Les membres du conseil donnant leur accord, Monsieur le Maire lit le courrier reçu. La requête a pour objet le financement des frais liés à un stage pratique dans une école française en Bulgarie d'une étudiante en Métier de l'Enseignement et de la Formation habitante depuis plusieurs années dans la commune. Les frais sont de 310€ pour un logement sur place, 205€ de billet d'avion, plus les frais de nourriture.

Considérant, que l'aide sollicitée est fondée à l'appui des justificatifs fournis, qu'il est nécessaire d'encourager les jeunes à la réalisation de leurs ambitions, le conseil choisit à l'unanimité de financer dans sa totalité le prix du billet d'avion de l'ordre de 205€ sur présentation de justificatifs attestant de sa réservation.

2018-76 ACHAT DE MOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DE L'ETAGE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François Drumare pour qu'il expose au conseil les différents travaux et aménagements à prévoir concernant la rénovation de l'étage de la mairie.

L'achat de mobilier est nécessaire pour une somme d'environ 2 500€ HT.

Le conseil donne à l'unanimité son accord pour que Monsieur Jean-François Drumare et Monsieur le Maire décident de l'affectation de cette somme en fonction des besoins auprès des fournisseurs spécialisés.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, a adressé aux maires un courrier réitérant sa volonté de partenariat et de collaboration entre son gouvernement et les élus locaux.

Les conteneurs destinés à remplacer les sacs jaunes ont été distribués. Si leur nombre s'avérait être insuffisant, une commande complémentaire serait demandée auprès des services concernés.

Suite à un accident **route de Blangy** et en réponse au riverain concerné, des mesures ont été prises par les services habilités du département notamment pour le signalement du virage. Celles-ci doivent être mises en œuvre au cours des prochaines semaines.

Il a été signalé que la **vitesse Rue de Bréards** n'était pas respectée. Monsieur le Maire contactera les services voirie de la communauté de communes pour évoquer les solutions à y apporter.

La **course cycliste Paris Camembert** passera sur la commune le 16/04/2019.

Le recensement 2019 aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019. Madame Aurélie Brier et Madame Hélène Pautre sont les agents recenseurs mandatés par la commune. Monsieur le maire demande à ses habitants de leur réserver bon accueil et rappelle que leur participation est essentielle et obligatoire par la loi. En effet, le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune et surtout de déterminer la participation de l'état à son budget (participation aux équipements collectifs, programmes de rénovation, détermination des moyens de transport à développer etc..). **La collaboration des habitants est donc déterminante.**

Un courrier permettant d'alimenter le **fichier communal** des habitants est joint au présent compte-rendu. Nous remercions d'avance les habitants qui prendront la peine d'y répondre pour faciliter nos échanges.

Une **délégation de signature** est donnée par Monsieur le Maire à la secrétaire de mairie pour les courriers divers (de type attestations de domicile, invitations, attestations de recensement, contrats de location de la salle communale etc...) et pour la délivrance de copies d'actes d'état civil.

CHANGEMENT D'HORAIRE DE LA MAIRIE

La mairie sera désormais **ouverte de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h00 Le lundi et le Jeudi**
Le vendredi après-midi de **13h00 à 16h00**
Fermée le mardi, mercredi, vendredi matin

La mairie sera fermée du 22 Décembre au 6 Janvier inclus. Elle sera exceptionnellement fermée les **lundi 7 et 14 Janvier après-midi.**

Pour toute urgence, les habitants pourront joindre :

- Monsieur Jacky Lesaulnier Maire, au 02 32 42 18 64
- Monsieur Jean-François Drumare, 1^{er} adjoint, au 02 32 57 14 73
- Monsieur Dominique Lust, 2^{ème} adjoint, au 06 11 79 21 25
- Mme Sylvie Plumet, 3^{ème} adjointe, au 02 77 18 40 38.

Fin de la séance 23h00.

*L'ensemble de l'équipe communale vous souhaite à
tous et toutes de bonnes fêtes de fin d'année.*

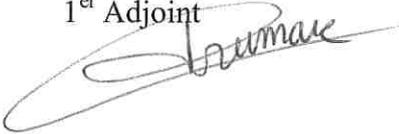


Liste des membres du Conseil Municipal présents
à la réunion du 13 Décembre 2018

Jacky LESAULNIER,
Maire



Jean-François DRUMARE,
1^{er} Adjoint



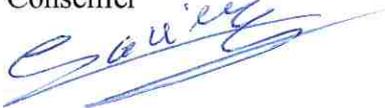
Dominique LUST,
2^{ème} Adjoint



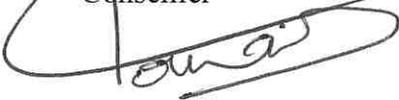
Sylvie PLUMET,
3^{ème} Adjoint



Jacky LOSIER,
Conseiller



Gwénaél TOURAINÉ,
Conseiller



Christophe COLAS,
Conseiller



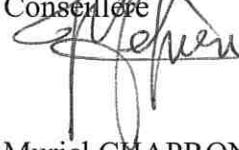
Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Dominique BOSCHER,
Conseiller

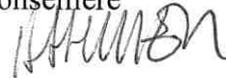


Joëlle DEFEVRE,
Conseillère



Muriel CHAPRON,
Conseillère

Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe PREVOT,
Conseiller

Catherine GUEHL,
Conseillère

Philippe LEGAY,
Conseiller

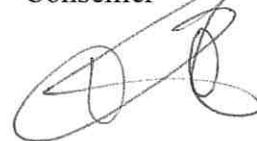


TABLE ANNUELLE
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2018

DATE	DE	A
COMPTE-RENDU DU 15 FEVRIER 2018	2018-01 recto	2018-07 recto
COMPTE-RENDU DU 22 MARS 2018	2018-08 recto	2018-12 recto
COMPTE-RENDU DU 5 AVRIL 2018	2018-13 recto	2018-17 recto
COMPTE-RENDU DU 7 JUIN 2018	2018-18 recto	2018-23 recto
COMPTE-RENDU DU 6 SEPTEMBRE 2018	2018-24 recto	2018-29 recto
COMPTE-RENDU DU 18 OCTOBRE 2018	2018-30 recto	2018-35 recto
COMPTE-RENDU DU 13 DECEMBRE 2018	2018-36 recto	2018-40 recto